

LE TEMPS

Sécurité Jeudi 1 juillet 2010
Par Valentine Zubler, Berne

Le fichage par les services secrets suisses souffre de graves lacunes

La Suisse s'apprête-t-elle à revivre le scandale des fiches, qui avait secoué le monde politique et l'opinion publique à la fin des années 1980? «Ce n'est pas le rôle des élus de définir s'il s'agit d'un nouveau scandale», a laconiquement répondu le conseiller aux Etats Claude Janiak (PS). Le sénateur, accompagné d'une poignée de politiciens, a présenté mercredi le rapport publié par les commissions de gestion (CdG) du parlement sur le traitement des données relatives à la protection de l'Etat. A l'origine de cette enquête: le fichage, révélé en 2008, de deux députés d'origine kurde au Grand Conseil de Bâle-Ville. Le verdict de la CdG est sans appel: le traitement des données par les services secrets suisses souffre toujours de graves lacunes.

La nouvelle, à Berne, a fait l'effet d'une bombe. Un retour en arrière s'impose. En 1989, une commission d'enquête parlementaire, mise sur pied pour enquêter sur l'affaire Kopp, avait découvert que près de 700 000 personnes avaient été fichées et espionnées sans base légale par la police helvétique. Afin de ne plus revivre pareil traumatisme, le Conseil fédéral et le parlement décidaient, dans le cadre de la loi fédérale visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI), d'assortir le fichage des suspects d'un «contrôle qualité systématique». Or, dans son rapport de 76 pages, la CdG constate aujourd'hui que les contrôles de qualité n'ont pas satisfait aux normes légales au cours des dix dernières années. En outre, une partie «substantielle» des données saisies ces dernières années l'ont été de manière incorrecte. En clair, certaines personnes ou institutions fichées dans ISIS, le système d'information relatif à la protection de l'Etat, ne devraient pas, ou plus, y être inscrites...

Les reproches formulés à l'égard du Service d'analyse et de prévention (SAP) – anciennement rattaché au Département fédéral de justice et police, et aujourd'hui fondu avec le renseignement extérieur au sein du Département fédéral de la défense – sont accablants. Ainsi, certaines données conservées dans ISIS, estiment les élus, sont «imprécises ou non nécessaires à la protection de l'Etat». D'autres enregistrements, vu leur ancienneté, auraient dû être effacés. La base de données totalise à ce jour quelque 10 000 noms d'institutions et 200 000 noms de particuliers, dont 11% habitent en Suisse et 3 à 4% seraient en possession d'un passeport suisse.

Par ailleurs, sur ce total de 200 000 entrées, 80 000 sont enregistrées comme des «tiers», à savoir des personnes qui ne sont pas soupçonnées de représenter un danger pour l'Etat, mais sont affiliées de près ou de loin à un «fiché». Le secrétaire de la CdG a par exemple évoqué le cas d'un jeune skinhead, qui s'était rendu à un concert dans le véhicule immatriculé au nom de son père. Le père en question s'est ensuite retrouvé dans le fichier... De même, les milliers de personnes enregistrées à la suite d'un contrôle des photos d'identité à la frontière sont enregistrées comme «tiers», relève la CdG, «sans égard pour la menace concrète qu'ils pourraient représenter». Au total, la radicale vaudoise Isabelle Moret a indiqué que la moitié au moins de tous les enregistrements effectués dans ISIS – soit 110 000 entrées – n'ont pas été soumis aux vérifications nécessaires. Dans quelle mesure l'ancien chef du SAP, Urs von Daeniken, évincé lors du regroupement des services secrets mais par ailleurs toujours actif au sein du secrétariat du DFJP, savait-il qu'il violait la loi? La CdG estime que le haut fonctionnaire se devait d'interdire l'accès à des données non conformes à la loi et de remédier aux problèmes «dont il est établi qu'il avait connaissance». Si Urs von Daeniken ne souhaite pas s'exprimer «publiquement» sur ces reproches, les élus soulignent que les erreurs constatées ne sont pas le fait d'une volonté politique, mais plutôt d'un mauvais choix des priorités et d'un manque de personnel. Pour remédier à cette situation, les parlementaires émettent 17 recommandations à l'égard du Conseil fédéral et du DDPS, actuellement dirigé par Ueli Maurer. Ce dernier est notamment invité à «verrouiller provisoirement» l'accès aux données qui n'ont pas fait l'objet d'une appréciation générale depuis cinq ans. Un préposé à la protection des données externe, nommé par le Conseil fédéral, décidera des suites à donner. Parmi les autres recommandations, la CdG demande encore au Conseil fédéral d'établir une «définition légale claire» de ces fameux «tiers».

De son côté, Eveline Widmer-Schlumpf a assuré, au nom du Conseil fédéral, que ce dernier prenait au sérieux le rapport publié mercredi, sur lequel il se prononcera d'ici à cet automne. La ministre de la Justice a par ailleurs souligné qu'un certain nombre d'«améliorations au niveau de la qualité» étaient intervenues depuis 2008. Enfin, rappelant que le SAP faisait désormais partie du Département de la défense, elle ne voit aucun problème à continuer de travailler avec Urs von Daeniken au sein de son département, «sur des projets qui n'ont rien à voir avec le traitement des données».

© 2009 Le Temps SA

LE TEMPS

Editorial Samedi 3 juillet 2010
Par Par Denis Masmejan

Après l'affaire des fiches, en 1989, la protection de l'Etat devait être repensée

Après l'affaire des fiches, en 1989, la protection de l'Etat devait être repensée. Les menaces devaient être évaluées sur des bases nouvelles. On sait aujourd'hui que cet exercice a échoué. Les autorités fédérales n'ont pas su placer les personnalités adéquates aux commandes de l'appareil sécuritaire. Les ministres responsables, soit, pour la période déterminante, Ruth Metzler puis Christoph Blocher, ont fait preuve d'une absence d'esprit critique difficilement compréhensible s'agissant du fonctionnement d'un service dont les ratés pouvaient les exposer à de gros risques. Les précautions avaient été prises, croyait-on, pour que le scandale des fiches ne se reproduise pas. Les services concernés avaient été réorganisés, et une loi encadre, depuis 1998, la récolte d'informations par le renseignement intérieur, longtemps laissée à la seule appréciation de l'appareil policier. Cette loi, vient de révéler le rapport d'enquête de l'organe parlementaire de contrôle des services secrets, n'a pas été respectée. De très nombreux renseignements sur des personnes et des organisations ont été versés dans le fichier de la protection de l'Etat sans vérification préalable ni contrôle ultérieur. Des événements dépourvus de pertinence ont entraîné une mention au fichier. Comme si rien n'avait fondamentalement changé depuis le scandale des fiches, c'est à nouveau l'incompétence des organes chargés de la sécurité qui choque autant que l'atteinte aux libertés individuelles. Dans l'intervalle, il est vrai, quelques fiascos retentissants, telle l'affaire de la «taupe» du Centre islamique de Genève, laissaient présager quel amateurisme continuait à imprégner le renseignement intérieur. Qui n'a pas réussi sa mue. Cet échec en entraîne un autre. Car la gabegie traduit des faiblesses considérables dans le dispositif par lequel la Suisse doit être en mesure de préserver sa sécurité et de détecter les risques qui pourraient la compromettre. Comme n'importe quel pays, elle a en effet besoin d'un renseignement performant et orienté vers les vraies menaces. La sécurité est donc, à côté des personnes indûment fichées, l'autre victime de l'incurie des services longtemps dirigés par Urs von Däniken. Réorganisé à nouveau, désormais rattaché au Département de la défense, le renseignement saura-t-il enfin se montrer à la hauteur de sa mission?

© 2009 Le Temps SA

LE TEMPS

Ministère public Samedi 3 juillet 2010
Par D. M.

Urs von Däniken ne dirigera plus la réorganisation du Ministère public fédéral en vue de la prochaine intégration des juges d'instruction fédéraux au sein du parquet.

Urs von Däniken ne dirigera plus la réorganisation du Ministère public fédéral en vue de la prochaine intégration des juges d'instruction fédéraux au sein du parquet. Le Département fédéral de justice et police s'est immédiatement plié vendredi aux injonctions de la commission de gestion du Conseil national et a retiré à l'ancien chef du renseignement la fonction qui lui avait été confiée en avril, tout en prenant sa défense. Quelques heures plus tôt, la commission avait pris acte «avec stupeur» du fait que le département d'Eveline Widmer-Schlumpf avait confié à Urs von Däniken la supervision de la réorganisation du Ministère public et prié la ministre de la Justice de revoir sa décision compte tenu des graves reproches à son encontre figurant dans le rapport rendu public cette semaine. Urs von Däniken avait dû abandonner la tête du renseignement intérieur l'an dernier déjà, au moment où son service a été transféré du Département de justice et police à celui de la Défense. Mais il était resté au service du DFJP.

© 2009 Le Temps SA

LE TEMPS

renseignement Jeudi 8 juillet 2010
Par D. M.

Après le rapport de la délégation parlementaire, les questions fusent.
Comment le patron du renseignement intérieur a-t-il pu dérapé sans
que personne n'intervienne?

Urs von Daeniken aura su durer, mais son talent à se maintenir en place paraît s'être, cette fois, définitivement évanoui. Pour l'ancien chef du renseignement intérieur, la chance a tourné la semaine dernière, avec la publication du rapport accablant de la délégation parlementaire chargée du contrôle des services secrets. Aujourd'hui, sa disgrâce est complète. Elle l'est d'autant plus que la longévité même du personnage au sein de l'appareil de sécurité de l'Etat est devenue tout à coup très difficile à assumer pour ses supérieurs, actuels mais aussi passés. Sans ce rapport, sans l'exposé public de la gestion désastreuse du Service d'analyse et de prévention (SAP) durant de longues années, la carrière d'Urs von Daeniken se serait terminée dans l'indifférence générale. A défaut de partir avec les honneurs, ce Soleurois aux faux airs de notaire de province aurait quitté la scène sur la pointe des pieds, en homme habitué à la discrétion, à près de 60 ans.

Stupeur des parlementaires

Il avait été mis sur la touche en 2008 déjà, sans éclats, au moment du regroupement des services secrets. Le renseignement intérieur, sur lequel il régnait depuis dix-huit ans et qui dépendait historiquement du Département de justice et police, a alors passé au Département de la défense. Son éviction s'est déroulée avec le minimum de publicité possible. Le patron du SAP restait au service du DFJP, tandis que son second, Jürg Bühler, reprenait les rênes du renseignement intérieur dans la nouvelle structure au sein de la Défense. La continuité, en somme. Un vernis que les événements de la semaine dernière ont fait éclater. Jürg Bühler, qui s'est montré totalement solidaire de son ancien chef devant la délégation parlementaire, est désormais lui aussi sur la sellette. Quant à Urs von Daeniken, Eveline Widmer-Schlumpf lui a promptement retiré le mandat qu'elle lui avait confié ce printemps, consistant à superviser l'intégration administrative des juges d'instruction fédéraux au sein du Ministère public en vue de l'entrée en vigueur, l'an prochain, de la nouvelle procédure pénale fédérale. La ministre de la Justice a fait machine arrière vendredi, dans les heures qui ont suivi un communiqué courroucé de la Commission de gestion du Conseil national manifestant sa «stupeur» à l'idée qu'une tâche aussi délicate puisse continuer à être confiée à quelqu'un qui n'avait pas dit toute la vérité à la délégation parlementaire. Des voix éparses commencent même à s'élever au parlement pour qu'Urs von Daeniken, qui dispose par ailleurs de mandats privés, ait l'élégance de quitter le service de la Confédération avant le terme de ses engagements contractuels à fin 2011.

A cette date, il y aura trente ans exactement qu'Urs von Daeniken a intégré la police fédérale. C'est en 1981 qu'il y est entré comme juriste, avant de grimper rapidement les échelons. Il est déjà un homme du sérail quand éclate le scandale des fiches, mis au jour en novembre 1989 par la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Kopp. A ce moment, il est même depuis deux ans l'adjoint de Peter Huber, le chef de la police fédérale, éjecté sous la pression du scandale. Arnold Koller ne voit pas d'obstacle à confier les destinées du service à un homme fortement lié à ce passé sur lequel on se jure désormais de vouloir tirer un trait. Urs von Daeniken est confirmé en 1993 dans un poste qu'il occupe ad interim depuis 1990.

Une loyauté à toute épreuve

C'est le début d'un règne dont la durée, dans une fonction par définition exposée, suscite rétrospectivement beaucoup de questions. Ni Ruth Metzler, qui a pourtant réussi à lui imposer une profonde restructuration, ni surtout Christoph Blocher, en poste au plus fort des dérapages reprochés à Urs von Daeniken, n'ont su empêcher le désastre. Pas davantage, d'ailleurs, que Jean-Luc Vez, le directeur de l'Office fédéral de la police et supérieur direct du chef du SAP. Parmi les recettes pouvant expliquer une telle longévité, ceux qui l'ont vu travailler citent en particulier le climat de loyauté à toute épreuve qu'il a créé autour de lui. Quand Ruth Metzler veut scinder la police fédérale en deux, la police judiciaire d'un côté, le renseignement de l'autre, Urs von Daeniken se lève au beau milieu d'une séance pour relayer l'opposition de la base. Il n'aura pas gain de cause, mais qu'importe, il aura gagné encore davantage l'estime de ses subordonnés. L'autre explication réside dans l'indifférence qu'en dépit du scandale des fiches les responsables politiques ont continué à vouer au renseignement. Le pouvoir politique, vient de reconnaître Ueli Maurer (lire ci-dessus), ne s'est pas soucié de savoir comment travaillait le service. Urs von Daeniken a été assez habile pour faire croire qu'il tenait la maison afin d'avoir les coudées franches. A l'extérieur, il a su donner l'image d'un homme parfaitement conscient que la Suisse et ses services de sécurité ne peuvent plus se permettre une nouvelle affaire des fiches. En 1998, alors que le peuple suisse s'apprête à se prononcer sur une initiative voulant supprimer la police «fouineuse», Urs von Daeniken assure au Temps que depuis l'affaire des fiches «tout a changé, l'approche politique, les méthodes de travail, le traitement des données, les bases légales».

© 2009 Le Temps SA

LE TEMPS

Sécurité Samedi 3 juillet 2010
Par Denis Masméjan

Des morts considérés comme dangereux pour la sécurité de l'Etat, des organisateurs de manifestations autorisées fichés, le rapport révèle une foule d'informations accablantes

Cinq personnes seulement, représentant 4,6 équivalents plein-temps. Toutes ces dernières années, cette poignée de collaborateurs du service de renseignement intérieur, très rapidement dépassés par la tâche, auraient dû s'assurer à eux seuls que les informations enregistrées dans les fichiers de la protection de l'Etat respectaient le cadre légal mis en place après l'affaire des fiches.

La mission s'est révélée impossible. Le rapport de l'organe parlementaire de surveillance des services secrets rendu public mercredi se montre très sévère avec Urs von Däniken. L'ancien chef du renseignement intérieur, le Service d'analyse et de prévention (SAP), est accusé de s'être déchargé de cette tâche essentielle sur des collaborateurs subalternes, en effectifs insuffisants et peu sensibilisés aux enjeux juridiques, éthiques et politiques de leur travail.

Editeurs de presse fichés

Le rapport livre une foule de détails illustrant les dérives d'une bureaucratie incontrôlée. Les informations saisies dans le fichier de la sécurité de l'Etat ISIS devaient faire l'objet d'un contrôle ultérieur de conformité, mais ce contrôle, mal organisé, est resté sporadique. Les vérifications périodiques de la validité des données imposées par la législation en vigueur, n'ont pu être réalisées en temps voulu. Pour régulariser la situation, le SAP est allé jusqu'à faire inscrire des contrôles fictifs dans le système.

Le manque d'actualisation des informations enregistrées dans le fichier s'est fait cruellement sentir. Les parlementaires ont pu identifier plus d'une dizaine de morts restés fichés durant plusieurs années. Dans un cas, les limiers du renseignement ne se sont pas contentés d'oublier le défunt dans leurs fichiers: à deux reprises, post mortem, son profil a été considéré comme sensible du point de vue de la protection de l'Etat. Des éditeurs de journaux ont également été fichés, non parce qu'ils étaient considérés comme dangereux, mais parce que certains articles parus dans leurs publications ont été enregistrés par le SAP.

Dans une décision non publiée, le Tribunal administratif fédéral a estimé cette pratique contraire à la loi. Le rapport parvient à la même conclusion et demande que l'on renonce à l'enregistrement de «tiers» simplement parce qu'ils ont été à un titre ou à un autre en relation avec des personnes fichées.

Cette pratique a conduit à des résultats aberrants. C'est ainsi que le divisionnaire Peter Regli, l'ancien chef du renseignement extérieur, s'est retrouvé fiché en raison de ses contacts avec l'Afrique du Sud et de ses liens avec Jürg Jacomet, personnage trouble qui avait présenté au militaire suisse le Sud-Africain Wouter Basson, le «Docteur de la mort» chargé de développer un programme de guerre bactériologique au temps de l'apartheid.

D'autres individus ne représentant aucune menace pour la sécurité intérieure ont passé du statut de tiers à celui de personne potentiellement dangereuse. Plus de deux mentions comme tiers entraînent en effet une inscription au fichier des personnes à risques. A plus de 60 ans, la militante bâloise Anni Lanz, docteur honoris causa de l'Université de la ville rhénane, a ainsi été fichée pour son appartenance supposée au Black Block. Le rapport note qu'aucune information en possession du SAP ne lui permettait de tirer cette conclusion, au demeurant invraisemblable, le Black Block étant formé en grande majorité d'hommes âgés d'une vingtaine d'années.

Les organisateurs de manifestations dûment autorisées se sont parfois retrouvés fichés. Le SAP enregistrait en outre toutes les personnes sur lesquelles des services étrangers lui demandaient des renseignements, même lorsqu'il n'en possédait aucun. Devant les parlementaires, Urs von Däniken a soutenu qu'il fallait cesser de considérer le fait d'être fiché comme «une tare» et a défendu l'enregistrement de données «à décharge».

© 2009 Le Temps SA

LE TEMPS

fiches Jeudi 8 juillet 2010
Par Denis Masmejan, Berne

Le ministre de la Défense, Ueli Maurer, reconnaît que le service de renseignement intérieur, dont les dérapages viennent d'être dénoncés par un rapport, n'avait pas été suffisamment contrôlé. Une première série de mesures sera soumise au parlement

«Le pouvoir politique ne s'est pas soucié de vérifier si ceux qui étaient chargés du renseignement travaillaient correctement. Comme on ne leur a rien dit, ils ont pu partir de l'idée qu'ils faisaient bien leur travail.» Adhérant sans réserve aux conclusions de la délégation parlementaire de surveillance des services secrets, Ueli Maurer a reconnu une responsabilité de la hiérarchie et de l'échelon politique dans les dérapages du service de renseignement intérieur dénoncés par le rapport rendu public la semaine dernière. Le ministre UDC de la Défense s'est soigneusement abstenu de donner des noms – il aurait pu être amené à citer celui de Christoph Blocher –, mais ses propos ont visé sans ambiguïté certains de ses prédécesseurs au Conseil fédéral.

Pas de sanctions

Venu présenter, mercredi, le premier rapport annuel du Service de renseignement de la Confédération (SRC), qui regroupe désormais sous la direction du Département de la défense le renseignement intérieur, auparavant rattaché à Justice et police, et le renseignement extérieur, Ueli Maurer s'est engagé à régulariser la situation aussi vite que possible. Mais la tâche n'est pas simple et prendra un certain temps, a-t-il relevé sans plus de précisions. La masse d'informations qui doit être traitée et extraite du système est en effet considérable. Il en coûtera un million de francs pour 2010 et autant pour 2011.

Les manquements ont été rapidement identifiés après l'intégration du renseignement intérieur au sein du Département de la défense au début de l'an dernier, a rappelé Ueli Maurer, qui s'est toutefois refusé à sanctionner les responsables. «Mon rôle est de trouver des solutions et non de faire rouler des têtes.» Le nombre d'informations enregistrées dans le fichier de la protection de l'Etat va probablement baisser à l'avenir, a pronostiqué le conseiller fédéral. Une première série de mesures devrait être présentée au parlement cette année encore. Le droit des personnes fichées d'être informées pourrait ainsi être étendu, conformément aux recommandations formulées par la délégation parlementaire.

Les banques espionnées

Une réforme plus ambitieuse, touchant à un éventuel renforcement des moyens d'investigation à disposition du renseignement, est également prévue mais ne sera pas prête avant 2012. Elle devra faire l'objet au préalable d'une discussion approfondie, a insisté Ueli Maurer. Un premier projet qui prévoyait d'autoriser les écoutes téléphoniques à des fins de renseignement – elles ne sont possibles aujourd'hui que dans le cadre d'une enquête judiciaire – avait échoué devant le parlement en raison de l'opposition conjointe de la gauche et de l'UDC. S'exprimant sur l'évaluation des menaces qui pèsent sur la Suisse, le chef du SRC, Markus Seiler, a confirmé de son côté que la place financière était la cible d'opérations d'espionnage au profit de services de renseignement étrangers.

© 2009 Le Temps SA

LE TEMPS

Sécurité Vendredi 16 juillet 2010
Par ATS

Le préposé fédéral à la protection des données, Hanspeter Thür reçoit jusqu'à 20 demandes par jour de personnes qui souhaitent consulter les dossiers des services secrets suisses. La récente révélation d'une nouvelle affaire des fiches inquiète la population, estime-t-il

La Délégation des commissions de gestion des Chambres fédérales a fait savoir le 30 juin que l'ancien Service d'analyse et prévention (SAP) a fiché des dizaines de milliers de personnes sans procéder aux contrôles d'usage. «Depuis, nous recevons quotidiennement douze à vingt demandes de consultation», a dit Hanspeter Thür dans un interview publiée vendredi par les journaux alémaniques «Basler Zeitung» et «Mittelland Zeitung». Ces deux dernières semaines, le préposé fédéral à la protection des données a enregistré plus de cent requêtes, soit cinq fois plus que sur une année entière en temps normal. Il s'agit d'une réaction claire de la population, estime-t-il. L'important nombre de demandes reflète une grande inquiétude, selon lui.

Droit d'être informé

La plupart des personnes demandent à consulter leurs dossiers sans justification concrète. Les requêtes motivées concernent trois catégories: une récente naturalisation, des activités politiques avec des étrangers ou un fichage antérieur.

Mais les personnes qui souhaitent se renseigner ne découvrent pas si la banque de données contient une entrée les concernant. La loi autorise uniquement le préposé fédéral à la protection des données à les informer que leur demande a été examinée. S'il constate des irrégularités, il peut simplement leur répondre qu'il a recommandé des corrections. Cette situation devrait bientôt changer. Une révision de l'ordonnance sur les services de renseignements par le Département fédéral de la Défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) devrait entrer en vigueur en automne. A l'avenir, celui qui souhaite savoir si les services de renseignements récoltent des données sur lui aura le droit d'être informé.

© 2009 Le Temps SA